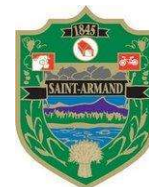


## MUNICIPALITÉ - BILAN 2000 à 2021 EAU, AQUEDUC ET ÉGOUT



### SECTION : ACHAT D'EAU POTABLE

#### **Tarification**

La municipalité chaque année adopte un règlement concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs. L'un des tarifs chargés est celui pour l'approvisionnement et le traitement de l'eau potable. Celui-ci est chargé à tous les usagers du service d'aqueduc pour une consommation de base indiquée dans le règlement. Le règlement prévoit aussi un montant pour chaque mètre cube supplémentaire prélevé par un usager du système d'aqueduc, cette tarification supplémentaire était possible grâce à la lecture des compteurs d'eau. Le mauvais fonctionnement de plusieurs d'entre eux a nui à l'implantation optimale de cette disposition du règlement.

#### **Entente avec Bedford**

La municipalité de Saint-Armand a signé une entente intermunicipale avec la ville de Bedford pour l'approvisionnement en eau potable du village de Philipsburg. L'entente actuelle vient à terme en 2026. Chaque année, la ville de Bedford fait parvenir une facture au printemps (mai ou juin) pour la consommation de l'année précédente selon les modalités définies dans l'entente.

Le montant de la facture est déterminé en considérant plusieurs facteurs:

- la proportion de l'eau produite par l'usine d'épuration utilisée par la municipalité de Saint-Armand;
  - s'il y a lieu, le dépassement de la quantité maximale de consommation prévue à l'entente pour la municipalité de Saint-Armand;
  - le coût d'opération annuel de la station de purification;
  - le montant des immobilisations annuel réalisé au niveau de la station de purification.
-

Année	Revenus	Dépenses	Différences (surplus/déficit)	Cumulatif
2000	10 217,02 \$	7 960,00 \$	2 257,02 \$	2 257,02 \$
2001	11 997,90 \$	11 269,15 \$	728,75 \$	2 985,77 \$
2002	13 945,07 \$	13 022,87 \$	922,20 \$	3 907,97 \$
2003	9 773,84 \$	7 708,31 \$	2 065,53 \$	5 973,50 \$
2004	10 323,43 \$	7 257,60 \$	3 065,83 \$	9 039,33 \$
2005	9 842,56 \$	7 683,18 \$	2 159,38 \$	11 198,71 \$
2006	9 800,75 \$	5 277,44 \$	4 523,31 \$	15 722,02 \$
2007	9 614,79 \$	6 814,48 \$	2 800,31 \$	18 522,33 \$
2008	10 093,43 \$	12 587,43 \$	(2 494,00) \$	16 028,33 \$
2009	9 767,10 \$	12 368,34 \$	(2 601,24) \$	13 427,09 \$
2010	9 870,00 \$	22 860,04 \$	(12 990,04) \$	437,05 \$
2011	10 018,67 \$	20 788,80 \$	(10 770,13) \$	(10 333,08) \$
2012	10 375,55 \$	18 365,50 \$	(7 989,95) \$	(18 323,03) \$
2013	10 211,56 \$	4 154,72 \$	6 056,84 \$	(12 266,19) \$
2014	10 449,77 \$	- \$	10 449,77 \$	(1 816,42) \$
2015	10 298,87 \$	40 996,76 \$	(30 697,89) \$	(32 514,31) \$
2016	10 138,88 \$	15 000,00 \$	(4 861,12) \$	(37 375,43) \$
2017	10 298,87 \$	25 050,55 \$	(14 751,68) \$	(52 127,11) \$
2018	27 055,80 \$	(1 593,40) \$	28 649,20 \$	(23 477,91) \$
2019	27 007,84 \$	42 712,17 \$	(15 704,33) \$	(39 182,24) \$
2020	22 137,48 \$	33 151,29 \$	(11 013,81) \$	(50 196,05) \$
2021	33 446,62 \$	85 956,53 \$	(52 509,91) \$	(102 705,96) \$
<b>Total</b>	<b>296 685,80 \$</b>	<b>399 391,76 \$</b>	<b>(102 705,96) \$</b>	

#### Remarques

Pour les années où la différence entre les revenus et les dépenses a été positive, les montants ont été versés au surplus accumulé non affecté.

Pour les années où la différence entre les revenus et les dépenses a été négative, les montants ont été pris à même le budget de fonctionnement ou dans certain cas dont l'année 2021 à même le surplus accumulé non affecté

Les revenus correspondent au poste budgétaire suivant

2000 : 01-212-10  
2001 à 2009: 01-212-11  
2010 à 2021: 01-212-11-410

Les dépenses correspondent au poste budgétaire suivant

2000 : 02-412-683  
2001 à 2009: 02-412-00-683  
2010 à : 02-412-00-683-00

## MUNICIPALITÉ - BILAN 2000 à 2021 EAU, AQUEDUC ET ÉGOUT



### SECTION : ENTRETIEN ET RÉPARATION RÉSEAU D'AQUEDUC

#### Tarification

La municipalité chaque année adopte un règlement concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs. L'un des tarifs chargés est celui pour l'entretien du réseau de distribution de l'eau de l'eau potable. Celui-ci est chargé à tous les propriétaires de toutes les catégories du réseau de distribution de l'eau potable. Cela inclut les propriétaires qui ne sont pas connectés au réseau, mais donc le réseau passe à proximité de leur résidence, leur donnant ainsi l'opportunité de se connecter. Le montant est fixe pour l'ensemble des propriétaires pouvant être desservis par le réseau.

#### Dépense

Les dépenses couvrent l'entretien régulier de réseau, la réparation des bris ayant eu lieu au courant de l'année. Les travaux selon la complexité de ceux-ci peuvent soit être réalisés par les employés de la municipalité ou être donnés à forfait. La municipalité doit aussi réaliser chaque semaine des tests de qualité de l'eau. Toutes dépenses qui auraient été réalisées dans le cadre d'un projet d'immobilisation sont exclues de ce tableau si le financement nécessaire à la réalisation provient d'une subvention. De plus, tout projet de prolongement du réseau ne pourrait pas être couvert par les taxes prévues pour l'entretien du réseau d'aqueduc existant.

Année	Revenus	Dépenses	Différences (surplus/déficit)	Cumulatif
2000	11 850,00 \$	8 251,51 \$	3 598,49 \$	3 598,49 \$
2001	8 848,00 \$	19 476,94 \$	(10 628,94) \$	(7 030,45) \$
2002	16 500,00 \$	7 801,87 \$	8 698,13 \$	1 667,68 \$
2003	15 921,00 \$	31 201,09 \$	(15 280,09) \$	(13 612,41) \$
2004	15 170,00 \$	21 670,83 \$	(6 500,83) \$	(20 113,24) \$
2005	13 912,50 \$	29 220,33 \$	(15 307,83) \$	(35 421,07) \$
2006	39 667,50 \$	11 074,31 \$	28 593,19 \$	(6 827,88) \$
2007	39 452,50 \$	12 808,31 \$	26 644,19 \$	19 816,31 \$
2008	27 375,00 \$	43 713,52 \$	(16 338,52) \$	3 477,79 \$
2009	27 225,00 \$	33 831,66 \$	(6 606,66) \$	(3 128,87) \$
2010	18 150,00 \$	42 344,46 \$	(24 194,46) \$	(27 323,33) \$
2011	18 150,00 \$	21 488,31 \$	(3 338,31) \$	(30 661,64) \$
2012	18 250,00 \$	22 763,25 \$	(4 513,25) \$	(35 174,89) \$
2013	18 150,00 \$	10 010,71 \$	8 139,29 \$	(27 035,60) \$
2014	18 150,00 \$	35 896,74 \$	(17 746,74) \$	(44 782,34) \$
2015	18 150,00 \$	18 359,31 \$	(209,31) \$	(44 991,65) \$
2016	18 250,00 \$	12 047,87 \$	6 202,13 \$	(38 789,52) \$
2017	17 850,00 \$	15 704,25 \$	2 145,75 \$	(36 643,77) \$
2018	23 970,77 \$	14 323,73 \$	9 647,04 \$	(26 996,73) \$
2019	24 287,50 \$	14 643,36 \$	9 644,14 \$	(17 352,59) \$
2020	18 425,00 \$	23 739,42 \$	(5 314,42) \$	(22 667,01) \$
2021	23 069,86 \$	30 505,00 \$	(7 435,14) \$	(30 102,15) \$
<b>Total</b>	<b>450 774,63 \$</b>	<b>480 876,78 \$</b>	<b>(30 102,15) \$</b>	

## Remarques

Pour les années où la différence entre les revenus et les dépenses a été positive, les montants ont été versés au surplus accumulé non affecté.

Pour les années où la différence entre les revenus et les dépenses a été négative, les montants ont été pris à même le budget de fonctionnement.

L'entretien des bornes-fontaines est inclus dans l'entretien du réseau d'aqueduc.

Les investissements en immobilisation réalisés en 2009 pour l'ajout des purges au montant de 34 446\$ ont été ou auraient dû être couverts par la TECQ (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

Les investissements en immobilisation réalisés en 2010 pour l'aqueduc de la rue de Quinn 65 702\$ ont été ou auraient dû être couverts par la TECQ.

### Exemple de la répartition des dépenses entre les postes budgétaires pour la période de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Rémunération</b>	9 172,93 \$	6 939,25 \$	1 755,24 \$	1 083,50 \$	4 203,40 \$
<b>Charges sociales</b>	354,81 \$	816,98 \$	230,58 \$	151,14 \$	617,19 \$
<b>Transport et communication</b>	37,44 \$	250,00 \$			
<b>Service professionnel et technique</b>	3 057,18 \$	3 970,00 \$	2 892,77 \$	2 394,21 \$	1 268,22 \$
<b>Entretien et réparation réseau</b>	1 824,42 \$	1 802,03 \$	8 568,03 \$	19 894,26 \$	19 257,73 \$
<b>Entretien équipement</b>	759,96 \$	335,96 \$	1 196,74 \$	216,31 \$	2 575,47 \$
<b>Pièces accessoires et outils</b>	497,51 \$	209,51 \$			2 583,32 \$
	<b>15 704,25 \$</b>	<b>14 323,73 \$</b>	<b>14 643,36 \$</b>	<b>23 739,42 \$</b>	<b>30 505,33 \$</b>

Les revenus correspondent au poste budgétaire suivant

2000: 01-212-11

2001 à 2009: 01-212-12

2010 à 2021: 01-212-12-411

Les dépenses correspondent au poste budgétaire suivant

2000 à 2009: 02-413-00

2010 à 2021: 02-413-00-000-00

## MUNICIPALITÉ - BILAN 2000 à 2021 EAU, AQUEDUC ET ÉGOUT



### SECTION : ASSAINISSEMENT DES EAUX ET ENTRETIEN RÉSEAU D'ÉGOUT

#### Tarification

La municipalité chaque année adopte un règlement concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs. L'un des tarifs chargés est celui pour le service de traitement des eaux usées. Celui-ci est chargé à tous les propriétaires d'un immeuble construit ou non, et desservi par le système d'égout municipal. Cela inclut les propriétaires qui ne sont pas connectés au réseau, mais dont le réseau passe à proximité de leur résidence, leur donnant ainsi l'opportunité de se connecter. Le montant est fixe par unité, la notion d'unité est définie par le règlement 14-99-D.

#### Dépenses

Les dépenses couvrent l'entretien régulier de réseau d'égout, la réparation des bris ayant eu lieu au courant de l'année et l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la station de pompage ainsi que du site de traitement des eaux usées. Les dépenses incluent aussi l'achat de divers produits chimiques qui entrent dans le processus de traitement des eaux usées. Les travaux d'entretien des conduites peuvent être selon la complexité des travaux soit être réalisée par les employés de la municipalité ou être donnés à forfait.

Année	Revenus	Dépenses	Différences (surplus/déficit)	Cumulatif
2000		- \$	- \$	- \$
2001	- \$	- \$	- \$	- \$
2002		2 507,73 \$	(2 507,73) \$	(2 507,73) \$
2003	24 784,08 \$	18 841,05 \$	5 943,03 \$	3 435,30 \$
2004	24 587,50 \$	22 493,98 \$	2 093,52 \$	5 528,82 \$
2005	24 587,50 \$	25 163,61 \$	(576,11) \$	4 952,71 \$
2006	24 084,37 \$	23 022,92 \$	1 061,45 \$	6 014,16 \$
2007	24 098,70 \$	25 123,89 \$	(1 025,19) \$	4 988,97 \$
2008	27 700,00 \$	27 706,29 \$	(6,29) \$	4 982,68 \$
2009	27 400,00 \$	35 091,08 \$	(7 691,08) \$	(2 708,40) \$
2010	27 400,00 \$	26 990,06 \$	409,94 \$	(2 298,46) \$
2011	41 250,00 \$	29 811,41 \$	11 438,59 \$	9 140,13 \$
2012	41 550,00 \$	38 562,19 \$	2 987,81 \$	12 127,94 \$
2013	41 550,00 \$	42 019,64 \$	(469,64) \$	11 658,30 \$
2014	41 550,00 \$	33 374,39 \$	8 175,61 \$	19 833,91 \$
2015	41 550,00 \$	34 272,68 \$	7 277,32 \$	27 111,23 \$
2016	41 850,00 \$	32 078,18 \$	9 771,82 \$	36 883,05 \$
2017	41 550,00 \$	34 664,66 \$	6 885,34 \$	43 768,39 \$
2018	54 208,90 \$	87 509,18 \$	(33 300,28) \$	10 468,11 \$
2019	33 826,10 \$	45 191,30 \$	(11 365,20) \$	(897,09) \$
2020	37 869,07 \$	41 512,10 \$	(3 643,03) \$	(4 540,12) \$
2021	37 787,00 \$	54 832,54 \$	(17 045,54) \$	(21 585,66) \$
<b>Total</b>	<b>659 183,22 \$</b>	<b>680 768,88 \$</b>	<b>(21 585,66) \$</b>	

## Remarques

Pour les années où la différence entre les revenus et les dépenses a été positive, les montants ont été versés au surplus accumulé non affecté.

Pour les années où la différence entre les revenus et les dépenses a été négative, les montants ont été pris à même le budget de fonctionnement ou dans certains cas à même le surplus accumulé non affecté

La vidange périodique des fosses a aussi été incluse, car elle constitue un entretien normal pour ce type d'installation. La vidange partielle de 2018 a coûté plus de 38 000\$.

### Exemple de la répartition des dépenses entre les postes budgétaires pour la période de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Rémunération</b>	1 180,77 \$	103,50 \$	583,64 \$	57,70 \$	2 149,52 \$
<b>Charges sociales</b>	162,08 \$	14,24 \$	80,83 \$	8,13 \$	302,70 \$
<b>Transport et communication</b>	6,84 \$				
<b>Service professionnel et technique</b>	18 113,40 \$	61 601,52 \$	18 072,90 \$	20 202,94 \$	25 425,91 \$
<b>Location, entretien et réparation</b>	3 887,75 \$	9 629,41 \$	12 191,81 \$	8 909,24 \$	14 391,74 \$
<b>Bien non durable</b>	11 313,82 \$	16 160,51 \$	14 626,12 \$	12 334,09 \$	12 562,67 \$
	<b>34 664,66 \$</b>	<b>87 509,18 \$</b>	<b>45 555,30 \$</b>	<b>41 512,10 \$</b>	<b>54 832,54 \$</b>

Les revenus correspondent au poste budgétaire suivant

2000 à 2009: 01-212-16

2010 à 2021: 01-212-16-414

Les dépenses correspondent au poste budgétaire suivant

2000 : 02-415-00

2001 à 2021: 02-414-00-000-00



### CONCLUSION

Les tarifs qui ont été chargés par le passé aux contribuables sont les suivants:

- l'approvisionnement et le traitement de l'eau potable;
- l'entretien du réseau de distribution de l'eau potable;
- le service de traitement des eaux usées.

Les dépenses réalisées en lien avec chacun de ses services ont été supérieures au tarif qui a été imposé aux contribuables.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé à la municipalité qu'il n'est pas possible de charger après coup les contribuables actuels pour des services ayant été réalisés par le passé.

En conséquence, la municipalité de Saint-Armand prend acte des données présentées dans le présent rapport et mettra en place des mesures permettant de corriger la situation pour le futur.

### CORRECTIFS À METTRE EN PLACE

#### Budget

S'assurer que lors de la préparation du budget, le tarif pour l'approvisionnement et le traitement de l'eau potable correspond au montant prévisionnel de la facture pour l'approvisionnement en eau potable. Faire les démarches auprès de la ville de Bedford afin de s'assurer d'avoir les prévisions budgétaires en

S'assurer que lors de la préparation du budget, le tarif pour l'entretien et la réparation du réseau d'aqueduc correspond au montant des dépenses prévues pour l'entretien et la réparation du réseau d'aqueduc. Le montant des dépenses doit aussi prévoir une marge de manœuvre pour les bris non prévus.

S'assurer que lors de la préparation du budget, le tarif pour le service de traitement des eaux usées correspond au montant des dépenses prévues pour l'entretien et la réparation du réseau d'égout ainsi que pour le traitement des eaux usées. Le montant des dépenses doit aussi prévoir une marge de manœuvre pour les bris non prévus.

#### Suivi budgétaire en cours d'année

Présenter au conseil trimestriellement un état des dépenses versus les revenus spécifiques pour les trois volets du présent rapport:

- l'approvisionnement en eau potable;
- l'entretien du réseau d'aqueduc;
- l'assainissement des eaux usées et l'entretien du réseau d'égout.

#### À la séance de janvier

Dans le cas où les dépenses sont supérieures aux revenus, le conseil devra adopter une résolution précisant la provenance des sommes manquantes, et ce pour les trois volets du présent rapport.

Dans le cas où les revenus sont supérieurs aux dépenses, le conseil devra adopter une résolution précisant que la différence sera transférée dans un surplus accumulé, affecté spécifiquement à l'eau, à l'aqueduc ou au traitement des eaux usées (égoût).

#### À la suite du dépôt du rapport des vérificateurs financiers

En se basant sur le rapport des vérificateurs, la municipalité produira un document présentant un état des revenus et de dépenses de l'année par volet. Ce document inclura aussi la situation des surplus accumulés, affectés en lien avec les trois volets.

Ce rapport sera déposé au conseil et rendu public sur le site internet de la municipalité ainsi que dans la Voie municipale.

#### Modification au règlement concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

Intégrer ces recommandations au règlement de contrôle et de suivi budgétaire

#### Modification au règlement concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs de compensation pour les services pour l'exercice financier 2023

Section 2 : Préciser l'application du tarif d'approvisionnement en eau potable à la situation des multilogements

Section 3 : Préciser l'application du tarif de compensation pour l'entretien du réseau de distribution de l'eau potable à la situation des multilogements

Section 4 : Préciser l'application du tarif de compensation pour le service de traitement des eaux usées à la situation des multilogements

#### Entretien des compteurs d'eau

La municipalité doit faire le nécessaire pour s'assurer que l'ensemble des compteurs d'eau soit fonctionnel et que la lecture de tous les compteurs d'eau soit effectuée une fois par année.